



INFORMATIONS ET TARIFS

Ref :	19164
Type :	sur site (intra)
Public :	IDE, AS
Formateur :	Cadre soignant, psychologue
Durée :	1 journée (7 heures)
Groupe :	jusqu'à 12 participants
Tarifs :	Sur site : 1 400 € net* par groupe Inter : 450 € net* par stagiaire
Modalités :	Evaluation des attentes du niveau en début de session Evaluation des acquis Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation Attestation de formation
Accessibilité :	Besoins spécifiques ou compensation handicap, nous contacter

* Exonération de TVA sur la formation.
Tarif net hors frais de déplacement du formateur.



LES DIRECTIVES ANTICIPEES

CONNAISSANCE, PRISE EN COMPTE ET RESPECT DES DIRECTIVES ANTICIPÉES

COMPETENCES VISEES ET OBJECTIFS

- Connaitre la réglementation sur les directives anticipées
- Permettre l'amélioration de la communication auprès des patients et des proches, à l'arrivée ou au cours du séjour
- Apporter une aide à chacun pour écrire ou modifier ses directives anticipées, quel que soit son état de santé

PROGRAMME

RAPPEL ET DEFINITIONS

- Rappels concernant les grands principes de l'éthique médicale
- Rappel concernant la personne de confiance, les soins palliatifs, l'euthanasie, le suicide assisté au niveau français et international

CONTEXTE ET REGLEMENTATION

- Le contexte réglementaire français
- La loi du 22 Avril 2005, dite Loi Léonetti
- La loi du 2 Février 2016, dite loi Clays Léonetti
- Les Directives anticipées hors de France, comment fait-on ailleurs ?
- Lien avec le « virage numérique de santé », plan 2018-2022 et création de « l'espace numérique de santé de l'usager », projet en cours
- Lien avec le Livret d'Accueil

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et contextuels
- Echanges avec les stagiaires et retours d'expériences

EN PRATIQUE

- Qui peut écrire des directives anticipées ? A quel moment ?
- Format papier libre et modèles officiels proposé par les institutions
- Contenu, que peut-on y écrire ? Faut-il être précis ?
- Validité
- Accessibilité, où les conserver ? à qui en parler ?
- Portée sur les décisions médicales, conditions d'application ou de non-application
- La traçabilité dans le dossier patient
- Que faire lorsque la personne est lucide, mais dans l'impossibilité d'écrire ?
- Ecouter la personne pour mieux la guider, avec ou sans directives anticipées

CONCLUSION

- Les Directives anticipées, un autre sujet pour la Commission des Usagers et pour le Comité d'Ethique